

## Bien soignés

### Les bons réflexes dès la naissance

**Désinfecter le cordon :** l'idéal est de vider le cordon de son sang en le comprimant de haut en bas sans l'ouvrir puis de tremper l'ombilic dans une solution désinfectante (teinture d'iode...).

**Mettre le veau dans un local propre.**

**Apporter le colostrum dès que possible,** afin de pallier les déficiences immunitaires du veau nouveau-né : ce dernier doit boire 2 litres de colostrum dans les premières heures. La distribution doit se poursuivre au moins pendant 3 jours avant une transition vers un aliment lacté ou du lait entier.

### Isoler les veaux malades

Les diarrhées néo-natales et les maladies respiratoires sont les principales pathologies des veaux. Pour limiter la contagion, il est nécessaire de disposer d'un endroit où isoler un animal malade. Il peut s'agir d'une case (ou d'une niche individuelle pour les plus jeunes).

#### Ce lieu d'isolement :

- ne doit permettre aucun contact entre le veau malade et ses congénères;
- doit pouvoir être désinfecté;
- doit être propre, convenablement aéré et ventilé;
- doit disposer d'une litière sèche et confortable;
- doit permettre de bloquer l'animal pour faciliter les soins.

#### Pour en savoir plus sur l'élevage des veaux :

« Référentiel : élevage du veau » - Chambres d'agriculture, Contrôles laitiers, Bovins croissance de Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie, Institut de l'élevage 2005

### Écornage des veaux : intervenir le plus tôt possible

#### Pour limiter au maximum le stress de l'animal :

1. il est essentiel de pouvoir le bloquer efficacement. Une cage spécifique est idéale pour ce type d'intervention.
2. il ne faut pas attendre que le cornillon soit trop formé pour intervenir. Il existe aujourd'hui sur le marché des fers avec de petits embouts permettant d'écorner de tout jeunes veaux (1 à 3 semaines). La destruction chimique du cornillon (pâte à base de soude) reste également possible.

Même s'il n'existe pas aujourd'hui de réglementation en matière de délai d'écornage des veaux, il convient d'avoir en tête les recommandations du Conseil de l'Europe qui préconisent le recours systématique à l'anesthésie pour toute opération d'écornage sur des animaux de plus de 4 semaines.

### Carnet sanitaire

Tous les traitements effectués sur les veaux doivent être notés dans le carnet sanitaire en précisant les dates de début et fin de traitement, le n° de l'animal, le nom du médicament administré, le n° de l'ordonnance (ou la posologie et la voie d'administration) ainsi que le délai d'attente.



## LES BONNES PRATIQUES D'ÉLEVAGE DES VEAUX

**Le veau est un animal fragile qui doit assurer l'avenir du troupeau : il mérite donc toute l'attention des éleveurs. C'est pourquoi la Charte y réserve une plus large place dans sa nouvelle version.**

### Bien logés...

De la naissance à 6 mois, le logement doit permettre d'assurer le confort et la santé des veaux (prévention des diarrhées et maladies respiratoires), d'obtenir une croissance satisfaisante, et de faciliter le travail de l'éleveur.

### Une bonne ambiance

Température, degré d'humidité et circulation de l'air vont déterminer l'ambiance dans la nursery. Sauf dans les premières heures de sa vie où une attention particulière est nécessaire, le veau ne craint pas particulièrement le froid. Il est donc inutile de rechercher des températures trop élevées (> 15-20°C) dans la nursery. En revanche, il est sensible aux changements brusques de température et aux fortes chaleurs.

**Pour lui assurer un confort optimum, il faut donc :**  
Renouveler l'air pour évacuer la chaleur et l'humidité (par ventilation naturelle ou dynamique), mais sans créer de courant d'air. Une odeur d'ammoniac dans le bâtiment est un signe caractéristique d'une mauvaise ventilation.

Limiter les variations brutales de température grâce à un environnement thermique favorable :

sol sain, aire de couchage isolante (bon lit de paille sèche),

pour les plus jeunes veaux : utilisation de matériaux « chauds » pour les parois (planche en bois ou dérivés, mur en brique),

faux plafond dans les nurseries à grand volume, ou plafond partiel protégeant des retombées d'air froid sous les entrées d'air.

#### Température de confort pour le veau

nouveau-né : + 7 à 25 °C  
 15 j à 1 mois : + 5 à 25°C  
 après 1 mois : -10° à +20°C

**Attention :** en présence de courant d'air ou avec un taux d'humidité important, la température ressentie par le veau peut être inférieure de 2 à 4°C à celle mesurée au thermomètre.



© Atmosphère 02.41.66.83.38



Crédit : S. Roupnel - Réussir

**GIE lait - Viande de Bretagne**  
 Maison de l'Agriculture - CS 64240 - 35042 Rennes Cedex  
 Tél : 02 23 48 29 10 - Fax : 02 23 48 29 11

**Document rédigé par le GIE Elevage des Pays de la Loire**

Avec la participation financière de l'Office de l'élevage

## Une bonne hygiène

- Assurer la bonne évacuation des jus sur les zones de couchage et d'alimentation : pentes satisfaisantes et caniveau de collecte.
- Disposer d'une litière sèche, propre et confortable en permanence : adapter la fréquence et la quantité de paille pour atteindre cet objectif.
- Nettoyer le bâtiment en profondeur une fois par an. La désinfection n'est recommandée qu'en cas de problème sanitaire. Dans la mesure du possible, il est souhaitable de laisser le bâtiment vide 15 jours à 3 semaines.
- Assurer un éclairage naturel du bâtiment (translucide en bâtiment fermé). Le soleil favorise l'assèchement des litières et l'assimilation de la vitamine D. Pour l'éclairage artificiel, compter 1 double néon pour 8 à 10 veaux.



Crédit : F. Mechekeur - Réussir

## Le respect de la réglementation sur le bien-être

- Les veaux de plus de 8 semaines doivent être élevés en groupe.
- Les normes de surface doivent être respectées.
- L'attache et la muselière sont interdites.



Jusqu'à l'âge de 8 semaines, les veaux peuvent être élevés dans une case individuelle. Celle-ci doit au moins permettre le contact visuel entre les animaux.

### Surface des cases : ce que dit la réglementation...

#### Logement individuel (pour les veaux de moins de 8 semaines) :

- Largeur minimale : **taille du veau au garrot**
- Longueur minimale : **longueur du veau (pointe du nez à pointe de fesse) x 1,1**

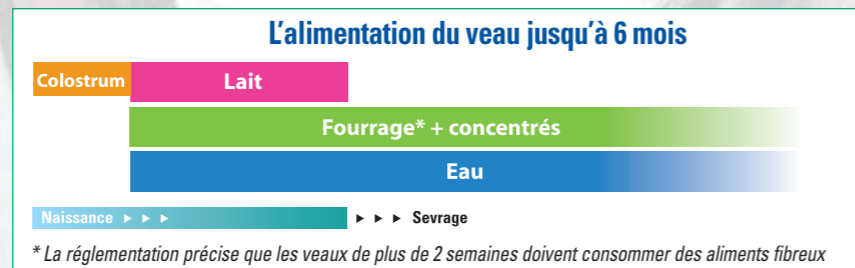
#### Case collective :

Poids du veau (kg)	Surface minimale (m <sup>2</sup> )
Moins de 150	1,5
150 à 220	1,7
Plus de 220 kg	1,8

## Bien nourris

Quel que soit le régime alimentaire choisi, il doit permettre :

- de transformer le veau en ruminant (développement du rumen).
- d'assurer une croissance de 850 à 900 g/jour de manière à atteindre, à 6 mois, un poids objectif correspondant à 30% du poids adulte.

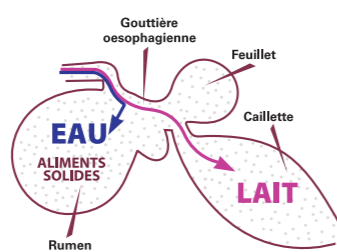


## De l'eau à volonté, même pendant l'allaitement

L'eau contenue dans le lait ne suffit pas à couvrir les besoins du veau. Un veau consomme entre 1 et 3 litres d'eau de boisson par jour pendant la phase d'allaitement. Il doit donc disposer d'eau à volonté dès qu'il reçoit de l'aliment solide.

L'eau est aussi indispensable au bon développement du rumen que le fourrage et les concentrés. En effet, l'eau contenue dans le lait arrive directement dans la caillette puis est absorbée dans l'intestin. Elle ne passe donc pas par le rumen et ne peut donc pas contribuer au développement des fermentations microbiennes.

### Fonctionnement de l'appareil digestif du veau avant sevrage



Après sevrage, un veau consomme de l'ordre de 3,5 l d'eau par kg de MS de ration ingérée. La quantité totale d'eau bue varie donc d'environ 7 l au sevrage à 18 l à 6 mois.



**Attention :** Éviter de faire boire de l'eau au veau dans la 1/2 heure suivant la buvée de lait. La gouttière oesophagienne pouvant encore se fermer, l'arrivée de l'eau directement dans la caillette pourrait entraîner des phénomènes de reflux.

## Hygiène de la fabrication et de la distribution du lait

Utilisation de lait en poudre : **ne jamais utiliser de poudre issue de sacs détériorés.**

Utiliser de l'eau propre pour la préparation (en cas d'utilisation d'eau d'un captage privé, il est vivement conseillé de faire analyser la qualité bactériologique de cette eau une fois par an).

Assurer une évacuation efficace des jus sur la zone de préparation et de distribution du lait.

### Traçabilité des aliments : la poudre de lait est concernée

Tous les bords de livraisons (ou étiquettes) de poudre de lait doivent être conservés pendant 5 ans.

Le document conservé doit au moins permettre de connaître :

- le type d'aliment (nom et composition si possible),
- sa provenance (nom du fournisseur)
- et sa date de livraison.

## Entretien du matériel

<b>Distribution au seau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nettoyage à l'eau chaude après chaque utilisation</li> <li>Seaux retournés après lavage pour séchage.</li> </ul>
<b>DAL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nettoyage selon préconisations du constructeur.</li> </ul>
<b>Lait fermenté</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cuve de fermentation* : pas d'entretien particulier (nettoyage après période d'utilisation)</li> <li>Bac à tétines : nettoyage toutes les 2 semaines minimum à l'eau chaude.</li> </ul>



\* La cuve de fermentation ne doit pas être positionnée dans la laiterie.